

Communiqué

Taxis

Adhésion de la Ville de Lutry à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Le Conseil communal de Lutry et le Conseil intercommunal de l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ont validé à l'unanimité l'adhésion de Lutry à l'Association dès le 1^{er} janvier 2024. Cette adhésion marque une étape importante dans l'élargissement du périmètre d'action de l'Association intercommunale, tout en apportant des avantages significatifs à la profession ainsi qu'à la clientèle des taxis.

Les intérêts communs entre la Ville de Lutry et l'Association intercommunale ont été le moteur de cette décision, visant à offrir un service de taxi amélioré et des tarifs plus attractifs aux usagers et usagers lutryens. Les avantages incluent une amélioration du service 24/24h avec une prise en charge plus rapide des clientes et clients, la possibilité de circuler sur les voies de bus, ainsi que de se garer dans toutes les stations couvertes par les communes membres de l'Association intercommunale.

Cette adhésion a notamment été justifiée par la nécessité d'adopter pour Lutry un règlement communal afin de pouvoir délivrer des concessions. Consciente des implications administratives et économiques d'une telle démarche, la Commune de Lutry a choisi l'adhésion à l'Association comme solution pragmatique. Cette dernière favorise également la profession, lui permettant de stationner sur les nouvelles places taxi à Lutry qui seront prochainement créées. Les taxis de la Commune de Lutry ont été consultés et soutiennent cette démarche. La gestion administrative des taxis sera assurée par le Service intercommunal des taxis (SIT), bénéficiant déjà des ressources et compétences nécessaires. Compte tenu du nombre d'habitantes et habitants de la Ville de Lutry, Lutry sera représentée par trois délégués au Conseil intercommunal.

Pour Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal et président du comité de l'Association intercommunale: «L'adhésion de la Commune de Lutry représente une extension du périmètre de l'Association et témoigne de la volonté commune de renforcer la coopération intercommunale et d'offrir un service de taxis amélioré à la population». Charles Monod, syndic de Lutry, ajoute: «Cette adhésion permet à Lutry d'adapter l'offre des transports aux usages multimodaux de la population et d'améliorer les liaisons avec les communes membres de l'Association intercommunale.»

Pour rappel, l'Association intercommunale a été fondée en 1964 et compte déjà parmi ses membres Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Paudex, Le Mont-sur-Lausanne, Bussigny, Belmont-sur-Lausanne, et avec cette dernière adhésion, Lutry.

L'Association intercommunale

La Municipalité de Lutry

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Ville de Lausanne, Président du comité de l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, tél. +41 79 964 27 39**
- **Patrick Sutter, conseiller municipal en charge de la Sécurité et Mobilité, Ville de Lutry, tél. +41 79 213 73 41**

Lausanne, le 18 décembre 2023